COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2021

<u>PRESENTS</u>: Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET - S. GUYOT - P.WUILLEMIN et Mesdames D. DEVAUX - R. POUPELIN – O. TIERSONNIER et L. BISCHOFF.

Excusés: N. CERCLÉ - V. BONNEMOY et J.J. COMBARET.

Secrétaire de séance : R. POUPELIN.

Le compte rendu de la séance du 24 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire.

- changement de la pompe à la station d'épuration « Floret L'Hermitage ».
- point réparation du tracteur.
- assainissement bâtiment local technique + comité des fêtes.
- point travaux local CPI.

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Maire informe l'Assemblée que Mme Auriane COLIN qui exerçait les fonctions d'ATSEM auprès de la directrice de l'école, de la surveillance des enfants à la garderie, à la cantine scolaire, et dans le bus scolaire, ainsi que le secrétariat à l'agence postale, et la gestion de la salle polyvalente, a décidé de mettre fin à son contrat PEC en date du 30 juin 2021 pour un autre emploi.

Il convient de la remplacer. Des contacts ont été pris auprès de la mission locale et du Pôle Emploi. Deux candidatures ont été reçu, une proposée par la mission locale et une candidature spontanée.

Après examen des dossiers, il a été décidé de retenir la candidature d'Emelyne SOURIOUX domiciliée « Varennes sur Allier ».

Un contrat parcours emploi compétences sera signé pour une durée de 9 mois, renouvelable une fois, à compter du **24 Août 2021**, avec une durée de 32 heures par semaine. Ce contrat est financé à hauteur de 80 % par l'Etat, pour 30 heures hebdomadaires.

Il est convenu que le reste à charge sera partagé à part égale entre les deux communes, soit 50 % pour la commune de Varennes sur Têche et 50 % pour la commune de Trézelles, uniquement pour la partie école. Un décompte sera fait chaque fin de trimestre.

MISSION CONTROLE TECHNIQUE A LA CONSTRUCTION ET SECURITE PROTECTION DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS DE VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL.

Le Maire informe les membres qu'il convient de choisir un prestataire pour les travaux de construction de vestiaires au stade municipal.

- le contrôle technique à la construction (C.T.)
- la mission de sécurité protection de la santé (SPS)

Deux entreprises ont été consultées pour les différentes missions de contrôles :

Après analyse des devis, le conseil décide à l'unanimité de retenir :

- 1) <u>Pour le CT Mission contrôle technique</u> : l'offre de SOCOTEC pour un montant de 2 200 € HT soit 2 640,00 € TTC.
- 2) <u>Pour le SPS Mission sécurité protection de la santé :</u> l'offre de CREA SYNERGIE pour un montant de 1 615,50 € HT soit 1 938,60 € TTC.

REMPLACEMENT POMPE DE RELEVAGE – STATION L'HERMITAGE.

Le Maire informe les membres qu'il a été nécessaire de remplacer la pompe de relevage 2 qui ne fonctionnait plus à la station d'épuration située à « L'Hermitage ».

Cette intervention a été réalisée par la Ste Sociélec Jalignoise. Le montant de la facture s'élève à la somme de 3 247,20 € TTC. Les membres décident d'inscrire cette dépense en investissement.